

M^e Bernard Maingain : « Et dans la région des
Grands Lacs, les bonnes volontés finiront par
l'emporter »

Jean-François Dupaquier

Afrikarabia, 30 décembre 2022



Bernard Maingain, avocat au barreau de Bruxelles © JF Dupaquier

AFRIKARABIA : – M^e Maingain, vous venez de co-organiser le 19 décembre dernier une conférence de presse où vous documentez des discours de haine « raciale » émanant de hautes autorités ou d’influenceurs congolais sur les réseaux sociaux. Ils appellent plus ou moins directement à l’extermination des Tutsi en RDC, sinon jusqu’au Rwanda [1]. C’est un problème que vous évoquez depuis plusieurs années, avec une inquiétude croissante. Est-ce à dire que nous allons tout droit vers un génocide contre les Congolais tutsi, comme en 1994 contre les Tutsi du Rwanda ?

M^e Bernard MAINGAIN : – Voici trois ans, j’ai été contacté par des représentants des Banyamulenge [un groupe d’élèveurs rwandophones installé depuis plusieurs siècles sur les plateaux du Sud-Kivu]. En mai dernier, les Tutsi du Nord-Kivu, qui ont une histoire distincte de longue date entre Goma et Rutshuru, mais qui sont également stigmatisés comme Tutsi, m’ont à leur tour confié leur défense car leur situation s’était lourdement aggravée : plusieurs de leurs membres avaient été victimes de pogroms à Goma, à Kinshasa...

« La situation des Tutsi congolais s’était lourdement aggravée »

Ces crimes sont la conséquence de discours de haine « raciale » qui s’amplifient au Nord et au Sud-Kivu. Ces dernières années nous n’avons cessé de dénoncer ces discours, sans parvenir à enrayer leur développement. Déjà, dans une conférence de presse en 2021 [2] j’avais souligné que ces discours rappelaient la propagande raciste au Rwanda avant le génocide de 1994 contre les Tutsi.

– **Vous considérez que les extraits de discours que vous avez cités le 19 décembre font écho à ceux du magazine extrémiste Kangura et aux émissions de la RTLTM au Rwanda avant et pendant le génocide contre les Tutsi ?**

La similitude des discours de haine supposée « raciale » est frappante, avec les mêmes stéréotypes morphologiques, etc. On voit bien l’origine de tout ça...

– **Ne peut-on considérer que l’aggravation de ce discours de haine est liée à la résurgence et aux conquêtes territoriales du M23 ?**

Je voudrais rappeler que je suis avocat et que mon métier est de défendre dans le respect de la loi. Les rebellions armées portent atteinte aux normes des Etats modernes qui réservent le monopole de la violence armée aux représentants de l'Etat mais ceux-ci, en contrepartie d'un tel privilège, doivent agir dans le respect scrupuleux des normes qui gouvernent leurs activités. Dans les Kivu, ces principes élémentaires ne sont pas respectés depuis de nombreuses années par de nombreux acteurs. Nombre de groupes armés sont des groupes d'autodéfense tandis que d'autres sont de purs prédateurs. Le M23 n'échappe pas à la controverse mais nous, les intellectuels, avons un devoir d'analyse de phénomènes de ce type sans tomber dans la caricature car seule une analyse en profondeur rend possible une action efficace.

« Nombre de groupes armés sont des groupes d'autodéfense tandis que d'autres sont de purs prédateurs »

Je terminerai par une remarque importante : lorsqu'un risque de génocide existe, c'est la responsabilité première de toutes les forces concernées de veiller à protéger la population cible. Je ne voudrais pas devoir rappeler les obligations inscrites sur ce plan dans les Conventions préventives de génocide et les responsabilités encourues par les Etats défaillants.

Ce qui caractérise la région des Grands Lacs c'est qu'après 1994, la communauté internationale a été incapable d'imposer un programme de ce que j'appellerai « la dénazification ».

– Dans la région des Grands Lacs, rien de comparable à ce qui a été mené par les Américains et les Britanniques en Allemagne après la chute de l'hitlérisme en 1945 ?

Rien en effet, pas même l'ébauche d'une pédagogie contre le discours de haine anti-tutsi sur le plan international. Si au Rwanda les nouvelles autorités touchées dans leur chair, car leurs familles avaient été décimées pour la plupart d'entre eux, ont mené un tel programme, ceux qui ont fui à l'étranger – dont nombre d'entre eux impliqués dans le génocide – n'en avaient cure. Dans les camps de réfugiés au Zaïre (actuelle RDC), l'encadrement génocidaire a pu poursuivre sa propagande anti-tutsi au vu et au su des humanitaires et de la communauté internationale. J'ai moi-même suivi de près les attaques sanglantes menées à l'époque depuis les camps du HCR contre les populations

du Nord du Rwanda et simultanément les attaques meurtrières dans le Masisi et, déjà à l'époque, les éleveurs du Masisi m'avaient consulté pour mettre en cause la responsabilité du HCR par rapport à ce qui se passait. Tout cela dans un contexte où, malgré ces événements, des dizaines de milliers de réfugiés ont été accueillis au Rwanda.

« Dans les camps de réfugiés au Zaïre, l'enca-drement génocidaire a pu poursuivre sa pro-pagande anti-tutsi »

Au même moment, les pays occidentaux ont accueilli nombre de suspects de génocide et même de façon massive en France et en Belgique où les milieux démocrates-chrétiens et certains socialistes de la Mitterrandie, mais aussi ceux de la Françafrique, avaient des liens étroits et historiques avec des femmes et des hommes qui avaient trempé dans le génocide. Ce sont ces milieux qui ont alimenté une cécité intellectuelle sur la crise qui venait d'être vécue.

En Allemagne, le programme de dénazification a posé très vite des questions majeures à l'immense majorité de ceux qui, de près ou de loin, avaient participé à l'entreprise hitlérienne. Comment tout un peuple peut-il « ne pas voir » ou « tolérer », voire « se rallier » à la violation massive de l'interdit du meurtre ? Plus tard, leurs enfants ont mis des mots sur leurs non-dits et se sont indignés de ce qu'avaient pu faire leurs parents ou grands-parents et ils s'en sont affranchis pour soutenir d'autres ambitions dans l'ordre politique. Rien de tel pour les enfants et petits-enfants de génocidaires rwandais en exil ni pour ceux qui, forts de leur prétendue supériorité en Europe, n'ont jamais rien remis en question. Pensons à un Védrine en France, à un Frank Swaelen ou un Jean-Luc Dehaene en Belgique, qui pratiquèrent la bonne conscience malgré les preuves de leurs errances. Ce déni a servi de terreau pour la haine et a libéré les discours de haine anti-tutsi. Il suffit d'observer le contenu de certains sites internet basés en Belgique que je n'ai pas besoin de nommer... Ou les livres de Rwandais, nostalgiques de la ségrégation anti-tutsi, publiés en France par certains éditeurs. De façon plus allusive qu'en RDC, ils véhiculent une idéologie qui appelle à « achever le travail ».

– **Vous considérez que le terme de « Nazis » est pertinent pour qualifier les génocidaires rwandais en fuite et les militants de la**

haine parmi leur progéniture et leurs supporters ?

Dire correctement les mots de la tragédie me semble important pour avancer. Tous les Rwandais de l'appareil d'Etat, de l'armée, des milices, etc., qui ont participé, sans réserves, sans état d'âme au génocide contre les Tutsi, doivent être qualifiés de Nazis. Dans *Si c'est un homme*, Primo Levi écrit « *Dans la haine nazie il n'y a rien de rationnel : c'est une haine qui n'est pas en nous, qui est étrangère à l'homme* ». C'est de cela qu'il s'agit au Rwanda en 1994.

D'ailleurs, employer ce mot pour faire comprendre l'extermination programmée des Tutsi n'est pas nouveau. L'historien Jean-Pierre Chrétien a, le premier, parlé de « *nazisme tropical* » dès 1994 pour qualifier le génocide des Tutsi du Rwanda [3]. De même ceux qui entretiennent jusqu'aujourd'hui cette propagande raciste. Il me semble que vous l'avez d'ailleurs écrit dans Afrikarabia voici deux ans [4]. Un nazisme tropical, ce me paraît l'expression idoine.

– Pourquoi l'idéologie du génocide ne s'est-elle pas dissoute avec le temps, avec la fuite et la dispersion des génocidaires ?

Théoneste Bagosora, « l'architecte du génocide des Tutsi », l'un des principaux accusés devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda, a exprimé le plus clairement le programme dans divers écrits et lors de son procès. En résumé et en reproduisant je l'espère correctement la pensée de cet homme : « *Nous avons perdu la guerre au Rwanda pour le moment, mais nous reviendrons tôt ou tard au pouvoir car c'est le sens de l'Histoire* ».

C'est bien cette idéologie à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. Je garderai longtemps en mémoire cette image d'une nouvelle génération d'extrémistes, vociférant à la grande barrière à Goma le 15 juin 2022, qu'ils vont traverser pour achever le génocide au Rwanda... Comment ces paroles peuvent-elles être prononcées aujourd'hui ?

Au Congo, le projet d'achever ce programme d'extermination des Tutsi n'a jamais été perdu de vue par les génocidaires qui ont réussi à rester dans le pays et à se mêler à la population. C'est sous l'impulsion de ces gens que l'idéologie se propage tandis qu'en Europe leurs relais parlent de droits de l'Homme bafoués. Toute la région des Grands Lacs est à présent infestée par ce discours manichéen qui a conduit au passage à l'acte massif au Rwanda en 1994.

« Au Congo, le projet d’achever ce programme d’extermination des Tutsi n’a jamais été perdu de vue par les génocidaires »

Il faut se souvenir que ce discours avait été formulé et affiné au Rwanda depuis 1959 : « *Les Tutsi sont une race prédatrice, la seule solution consiste à les éliminer, de l’enfant au vieillard* ». Avec l’apparition des réseaux sociaux, ce discours est repris en boucle et ne cesse de s’amplifier en RDC mais bien plus loin car on retrouve des discours de haine en Belgique, en France, au Canada, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

L’Est du Congo c’est aussi un pays où la population vit dans une grande précarité économique et se révèle perméable à la stratégie du bouc émissaire. Et le bouc émissaire facile, c’est le Tutsi. L’anthropologue René Girard décrit dans son livre *La Violence et le sacré* [5], cette théorie du bouc émissaire qui prospère dans une société en crise. La purification du groupe passe par le sacrifice d’un groupe. Les Tutsi sont les boucs émissaires et je ne comprends pas qu’il n’y ait pas plus d’intellectuels pour dénoncer ce processus permettant d’« innocenter » ceux qui ne sont pas de ce groupe. C’est une perversion au temps des droits de l’Homme.

Dans les sociétés chrétiennes, ce rôle était dévolu aux Juifs. La région des Grands Lacs, acculturée par la christianisation, a vu le Tutsi prendre la place du Juif [6]. Je retrouve aussi dans la pensée de Jean-Paul Sartre cette observation que, avant d’être une construction idéologique, la haine du Juif est une passion. La passion est morbide. Pathi, souffrir en grec. Il faut que l’autre souffre pour que j’échappe à la souffrance. Voilà le rituel macabre dans lequel le discours de haine fleurit.

« La région des Grands Lacs, acculturée par la christianisation, a vu le Tutsi prendre la place du Juif »

Sur les hauts-plateaux du Sud-Kivu, depuis plusieurs siècles la communauté des Banyamulenge s’est enrichie dans l’élevage du gros bétail et parle une langue proche du kinyarwanda. Avant même le génocide de 1994, cette communauté avait été désignée par Kinshasa comme groupe-cible et subis-

sait discriminations, violences et négations de sa « congolité ». L'ivoirité, la congolité, la race blanche et chrétienne, ce sont les prétextes au déni de l'autre.

Enfin, comme pour les Juifs, la dimension économique de cette guerre « raciale » contre les Tutsi ne doit pas être sous-estimée. Il y a un débat au Nord et au Sud-Kivu sur l'appropriation des richesses. Ce débat est venu pervertir le « plus jamais ça », qui aurait dû constituer la clef de voûte de la rencontre des dirigeants et des peuples.

C'est une question de justice y compris de justice sociale. Là aussi, mon expérience de la région me porte à croire que la prédation est un cycle d'appauvrissement des populations qui trouve sa source dans une alliance entre des hommes d'affaires de toutes nationalités qui se « shootent » aux dollars et des militaires ou milices qui sécurisent l'appropriation des richesses sous l'œil bienveillant de dirigeants politiques lourdement corrompus. Il n'y a pas de circuit économique sain et ce sont les plus modestes qui en payent le prix. Je suis par engagement personnel proche des gens modestes qui vivent de leur travail. Ce sont les mêmes mafieux qui trouvent dans le simplisme idéologique anti-tutsi le moyen efficace de camoufler la réalité de leur prédation. Restaurer l'Etat de droit, c'est aussi arrêter ces pratiques criminelles mais qui sort de la caricature à ce sujet ?

« Des mafieux trouvent dans le simplisme idéologique anti-tutsi le moyen de camoufler la réalité de leur prédation »

C'est aussi une question mémorielle. Il est dommage qu'un travail ne soit pas mené auprès des masses congolaises pour apaiser les tensions. Ce n'est pas seulement le problème des Congolais. Les Kivu sont un territoire martyr et le fardeau repose sur les nouvelles générations. Cela renvoie à la colonisation et à la création des frontières qui ont coupé en deux des groupements de populations avec des familles divisées entre les Congolais, les Ougandais, les Rwandais, les Burundais...

Mais personne ne pense à présenter des excuses à ce sujet dans mon pays qui porte une si lourde responsabilité. Cela tient à la manipulation des groupes rwandophones au Congo dans le cadre d'une politique de main d'œuvre qui n'a jamais eu le bien-être des peuples en perspective. Cela tient

à la construction du darwinisme ethniste qui a clivé des liens sociaux en théories raciales. Cela tient à la crainte du communisme qui a poussé des pouvoirs coloniaux à détruire tous les leaders de l'émancipation africaine et les groupes dans lesquels leurs idées pouvaient prospérer.

Et que dire de la prétention des religieux à substituer leur ordre symbolique à celui de civilisations exceptionnelles. Quel gâchis... Les impasses mémorielles sont aujourd'hui encore entretenues dans le monde universitaire européen, pas exemple à l'université d'Anvers. Que l'Europe cesse d'interférer et fasse preuve d'humilité et d'écoute des peuples qui ont été à ce point malmenés. A mes frères congolais, burundais et rwandais, permettez-moi de dire : mes amis, œuvrez ensemble à l'identification de ces déstructurations massives et construisez votre coexistence dans la fraternité en redonnant un nouvel élan à l'Afrique. C'est là votre véritable défi de civilisation. C'est aussi celui porté par la loi.

– Vous faites allusion aux thèses d'un Bernard Lugan en France, d'un Filip Reyntjens en Belgique, pour ne citer que ces deux influenceurs parmi bien d'autres ?

Ces gens ne m'intéressent pas mais il faut dénoncer leurs pollutions qui sont régressives. En Occident, ceux qui entretiennent les mythes de l'exotisme, de la « sauvagerie africaine », ont pour vocation d'empêcher les opinions publiques de comprendre l'universalité des génocides. En RDC, ils ont une forte influence sur des historiens congolais...

Je n'ai jamais cru à ces stéréotypes. Il y a des personnes d'une immense qualité au Rwanda, en RDC, au Burundi, en Ouganda... Il n'y a pas de sauvagerie africaine mais il y a un mal universel et chacun de nous essaye de coexister avec ses démons, ses pulsions et... ses passages à l'acte. Les collectivités également. Les justes, on les trouve partout.

« Bernard Lugan, Filip Reyntjens... il faut dénoncer leurs pollutions »

Pour ma part, j'ai toujours eu énormément de bonheur à faire jonction avec des justes dans des sociétés apparemment en confrontation. C'est pourquoi j'étais très heureux lors de la conférence de presse du 19 décembre dernier de noter la présence de Ludovic et Basile, deux personnalités du Kassaï tellement attachées à leur pays qu'elles ne supportent pas la stigmatisation

des Tutsi, ce poison lent qui détruit le vivre ensemble. Ce ne sont pas des Tutsi. Ils sont issus d'autres groupes et ils s'interrogent sur la façon dont la société congolaise a été construite et manipulée. L'un d'entre eux a rappelé que le négationnisme est un des éléments du processus génocidaire et de sa perpétuation. Ce négationnisme permet la poursuite de tueries raciales aujourd'hui.

– **Mais la politique du bouc émissaire Tutsi a commencé au Congo avant même le génocide contre les Tutsi du Rwanda...**

Un processus génocidaire, cela prend des années avant d'éclater dans la folie collective. Dans la région des Grands Lacs également. De façon plus ou moins larvée, la politique de discrimination a préparé le terrain.

Lorsque les génocidaires se sont réfugiés au Congo, ils se sont aussitôt attaqués aux Banyamulenge et aux éleveurs Tutsi, et ça n'a pratiquement jamais cessé depuis lors. Des militaires congolais, des miliciens Maï-Maï, Red-Tabara, etc., associés aux FDLR, multiplient les attaques pour prendre les biens des personnes qualifiées de Tutsi et les chasser ou les tuer. Et aujourd'hui combien sont-ils les Banyamulenge survivant à Minembwe ou les éleveurs tutsi du Masisi ? Une peau de chagrin dans l'indifférence générale tandis que des milliers d'entre eux croupissent dans des camps de réfugiés et sont exilés. Pensez vous un seul instant que c'est vivable ?

– **Vous estimez que les procès de génocidaires, devant le Tribunal pénal international ou devant des juridictions nationales, n'ont pas rempli leur rôle pédagogique auprès des opinions publiques ?**

Je ne dirais pas cela. Il existe trois vérités, la vérité médiatique, la vérité historique et la vérité judiciaire. Aucune de ces trois vérités ne doit être négligée. Leurs modes de production dans le langage des humains s'appuie sur des processus différents et sur des méthodes d'enregistrement de vérités fort différentes mais toutes intéressantes. L'idéal est qu'elles se rejoignent.

« Il existe trois vérités, la vérité médiatique, la vérité historique et la vérité judiciaire »

Comme avocat, j'ajouterai que la vérité judiciaire n'est pas suffisante. Contre le nazisme, il fallait Nuremberg, il fallait les procès de Francfort. Il fallait le procès Barbie à Lyon en France, même quarante-deux ans après la chute de Hitler [7]. Encore faut-il pénétrer la mémoire collective dans

l'ordre du symbolique pour démonter la construction d'un génocide. Et cela passe par un travail sur l'éducation et la mémoire. C'est dans les familles, dans les Eglises, dans les écoles qu'il faut éradiquer les logiques de haine. Cela passe par plusieurs générations travaillant une œuvre de longue haleine. Cette éducation au bon et au bien s'appuie sur le travail exemplaire des historiens, des journalistes, des hommes et femmes de loi et de tous ceux qui participent au travail d'éducation, au sens le plus noble du terme.

– Ce ne fut pas le cas pour les accusés d'Arusha, après que le Parquet du Tribunal pénal international se soit révélé incapable de documenter « au-delà du doute raisonnable » l'incrimination « entente en vue de commettre le génocide ».

Effectivement le travail mémoriel est fondamental. Ce travail a été perverti dans la région des Grands Lacs par les idéologues du génocide ayant réussi à fuir. Si vous interrogez les personnes résidant à l'Est du Congo, beaucoup vous diront que l'histoire de 1994 n'est pas claire, qu'il y a « *deux versions* », ou encore « *deux groupes qui se sont affrontés* », que « *le vainqueur a obtenu un blanc-seing* », etc. Ces discours sont d'une grande perfidie. En l'absence, actuellement, de point de repère.

« Si vous interrogez les personnes résidant à l'Est du Congo, beaucoup vous diront que l'histoire de 1994 n'est pas claire »

Pour prévenir cette dérive, la justice doit intervenir – lorsque les faits sont dénoncés – et se tenir à proximité du lieu des faits et de la culture des acteurs comme des victimes. À Bruxelles ou à Paris, beaucoup de récits imaginaires peuvent être propagés à propos des événements mais pas lorsque le procès a lieu là où les faits se sont produits. Je vis ce problème avec les dossiers d'Albert et Simba Ngezayo, assassinés à Goma.

L'on a délocalisé le procès des assassins de Simba à Kinshasa. Mais les kinois ne connaissent pas les détails des événements qui se sont produits et ils n'imaginent pas que les gomatraciens ne s'en laisseraient pas compter à ce propos. Au Rwanda, à mon avis, les tribunaux gacaca ont rempli cette fonction. Au-delà des imperfections, les bourreaux et victimes étaient dans la palabre du village où il fallait rendre des compte, prononcer la justice et rendre possible la résilience. C'est cela l'effet de purge d'une justice.

Mais dans les pays voisins, depuis 1994 jusqu'à aujourd'hui, où a-t-on fait des procès aux génocidaires ? Aux auteurs de pogroms ? Où a-t-on engagé des poursuites judiciaires contre les messagers de la haine ? Nulle part !

Pourquoi avec mon équipe engageons-nous des plaintes contre les porteurs de haine ? Parce que juger ces auteurs serait l'acte fondateur de la restauration de la paix dans toute la région. Il faut ancrer dans le terreau social et culturel la question de l'inacceptable.

– **Quel rapport entre cette situation et la résurgence du M23 ?**

D'abord les dirigeants du M23, les hommes et femmes qui y sont engagés sont soumis à la loi comme tous les citoyens. Le recours à la force armée est une transgression de la loi du Congo. Il reste la question des circonstances autorisant éventuellement le recours à la force de cette sorte. Il faut aussi dire avec force qu'il n'y a pas de guerre propre. Toute guerre génère son lot de crimes et il faut que les auteurs en répondent lorsque des faits clairs et précis sont établis.

« Le recours à la force armée est une transgression de la loi du Congo »

Comme juriste je ne veux pas intervenir dans le débat les concernant car j'entend rester porteur de la question juridique qui m'a été confiée. Je pense que ce groupement est comme Janus. Tout le monde le critique pour avoir pris les armes comme tous les mouvements de rébellion de la région mais avec un niveau d'intensité distinct. Et en même temps, je repère un immense besoin de protection à Minembwe et dans le Masisi, ce qui explique aussi que ces groupes, différents d'ailleurs dans les deux Kivu, soient perçus comme une valeur refuge pour des groupes de population. Il ne suffit pas d'éradiquer les groupes armés, il faut aussi restaurer l'Etat de droit, s'attaquer à la corruption, améliorer les conditions de vie de la population... Bref relancer un cercle vertueux au service des populations grâce à un appareil d'Etat. Et dans ce cadre, la loi est la fondation de la construction de l'Etat.

– **Chacun a pu lire l'analyse de Mme Alice Wairimu Nderitu, Conseillère spéciale pour la prévention du génocide [8]. Quelle leçon en tirer ?**

Je ne puis que me réjouir de son intervention. Dans son récent rapport au Secrétaire général de l'ONU, elle ne répète pas le couplet simpliste des

boucs émissaires, qu'ils soient qualifiés de Tutsi, de Rwandais, du président Kagame. Et je ne parlerai pas des virulentes attaques contre le Président Tshisekedi chaque fois qu'il travaille dans le cadre du dialogue régional, ce qui s'impose en droit international public...

« Mme Alice Wairimu Nderitu ne répète pas le couplet simpliste des boucs émissaires »

Mme Wairimu Nderitu dit que *« la violence actuelle est un signe avant-coureur de la fragilité de la société et la preuve de la présence persistante des conditions qui ont permis à la haine et à la violence à grande échelle d'éclater en un génocide dans le passé »*. Elle s'inquiète particulièrement des violences intercommunautaires en cours dans l'Ouest de la RDC entre les communautés ethniques Suku, Mbala, Yansi, Songe, Luba, Kongo, Yaka et Teke.

Elle dit encore que *« dans l'Est de la RDC, la violence actuelle découle principalement de la crise des réfugiés qui a entraîné la fuite de nombreux individus impliqués dans le génocide de 1994 contre les Tutsi au Rwanda vers l'Est de la RDC, formant des groupes armés tels que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) qui sont toujours actives dans l'Est de la RDC »*.

La Conseillère spéciale a noté que, pour trouver une solution au conflit en cours dans l'Est de la RDC, il faudrait s'attaquer aux causes sous-jacentes de la violence et tirer les leçons du passé. Pourtant, ce n'est pas la façon dont la plupart des médias rendent compte de la situation, se contentant de répéter que l'ONU stigmatise un camp, ce qui n'a jamais été le cas. Référez-vous au rapport de Mme Wairimu Nderitu : *« Les abus qui se produisent actuellement dans l'Est de la RDC, y compris le ciblage de civils en raison de leur appartenance ethnique ou de leur affiliation présumée aux parties belligérantes, doivent cesser. Notre engagement collectif à ne pas oublier les atrocités passées constitue une obligation d'empêcher qu'elles ne se reproduisent »*.

« En RDC, il faudrait s'attaquer aux causes sous-jacentes de la violence »

C'est une évidence pour tous ceux qui suivent de près la situation politique et les ravages de l'idéologie génocidaire dans la région des Grands Lacs depuis des dizaines d'années. Il est étonnant que si peu de médias abordent

cette question. On peut néanmoins citer Colette Braeckman et François Misser en Belgique, Emmet Livingstone du bureau de l'AFP à Kinshasa [9], Maria Malagardis en France dans *Libération* [10]... Même si je ne partage pas toujours leurs opinions, et je pense notamment à Colette sur ce plan, ils s'efforcent à des degrés divers de prendre en compte la situation régionale dans sa complexité.

– **Ces journalistes que vous citez sont des lanceurs d'alerte, mais leurs voix semblent isolées dans un système médiatique qui travaille de façon très caricaturale [11]. En RDC, même la Lutte pour le Changement (Lucha) [12], une ONG qui « donne le “la” » en matière de droits de l'Homme, très influente auprès des journalistes, a relayé des discours de haine contre les Tutsi.**

Vous avez raison de souligner ce problème. La Lucha a acquis un certain prestige par sa mobilisation de la société civile contre les tripatouillages électoraux. J'ai moi-même travaillé avec des militants de la Lucha en 2008, lorsque nous recherchions les commanditaires de l'assassinat d'Albert Prigogine et que nos soupçons renvoyaient à l'époque à l'équipe du gouverneur qui aujourd'hui officie comme ministre à Kinshasa. A l'époque on a travaillé main dans la main.

J'ai été stupéfait de découvrir récemment le nombre de militants de la Lucha qui tenaient des discours de haine d'une violence inouïe. J'ai même une vidéo prise le 15 juin 2022 à Goma où des militants de cette organisation poussent la population à chanter les mêmes chants que ceux repris par les Interahamwe avant le génocide. Cette organisation, très proche du Dr Denis Mukwege, est montrée du doigt dans le dernier rapport des Nations unies pour relayer des discours de haine et pour la participation de certains de ses membres à l'attaque de locaux de la MONUSCO...

« J'ai été stupéfait de découvrir récemment le nombre de militants de la Lucha qui tenaient des discours de haine »

Ma surprise a encore été plus grande quand j'ai découvert que l'ONG Fight Against Impunity, emberlificotée dans le « Quatargate » à Bruxelles et bénéficiaire de moyens financiers mis à disposition par l'Union européenne, soutenait ouvertement et activement une organisation qui prône des discours

de haine. Là, il y a un problème majeur. Une organisation qui se prétend un modèle de lutte pour les droits de la personne à Bruxelles, qui devient un lobbyiste sans respect de la loi et qui soutient activement les porteurs de discours de haine qui devraient être traduits en justice à Goma et Bukavu. C'est un vrai dysfonctionnement, pour ne pas dire plus.

– **Parlons du dernier rapport de l'ONU. Qu'en pense le juriste ?**

Ce nouveau rapport du groupe des experts des Nations unies mérite une lecture attentive. Il souligne notamment la collusion entre l'armée congolaise, des groupes armés Mai-Mai et d'autres groupes armés réunis dans une « coalition patriotique » avec les FDLR, constitué pour partie d'anciens génocidaires hutu, contre le M23. Cette coalition est née en mai dernier, lors d'une réunion qui s'est tenue à Pinga.

« Ce nouveau rapport du groupe des experts des Nations unies mérite une lecture attentive »

Ce qui me pose problème, ce n'est pas l'action des FARDC qui veulent préserver l'intégrité nationale, mais l'alliance avec des groupes qui ont fait de l'extermination des Tutsi leur fonds de commerce quotidien depuis des années. Des milices qui commettent des crimes contre l'humanité s'associent avec des forces armées régulières ! Le cycle se reproduit. Les Interahamwe au Rwanda avec les FAR, les Imbonerakure au Burundi avec les forces armées et maintenant les milices de la haine avec les FARDC. Et à chaque fois, le Tutsi en point de mire. Mais sur cette question, les journalistes gardent un silence assourdissant. Comment évaluer ce cycle tragique à l'aune des enseignements de l'histoire récente ?

– **Le site Africa Intelligence, l'un des premiers à avoir eu accès à ce rapport, relève que l'acte de naissance de la « coalition patriotique » a été signé notamment par le « général » Guidon Shimiray Mwiza, créateur en 2014 d'un groupe armé, le NDC.**

Il aurait commis de nombreux crimes. ce qui lui a valu d'être placé sous sanctions onusiennes. Un mandat d'arrêt a été émis contre lui en 2019 [13]. On cite également les « colonels » Silencieux et Potifaro, des non moins sinistres FDLR, ainsi que le colonel des FARDC Salomon Tokolonga. Le rapport de l'ONU précise que le général auto-proclamé Kasereka Kabido du

FPP-AP, actif dans le territoire de Lubero au Nord-Kivu, s'est joint à cette « coalition » en juillet dernier. Rappelons qu'il s'agit d'un des plus puissants chefs miliciens Maï-Maï. La création de ce nœud de vipères a-t-elle échappé à l'attention de la Lucha et du Dr Mukwege ?

Posez la question c'est tout dire. C'est l'eau et le feu. Le criminel et le serviteur de la loi. C'est intenable. Comment va-t-on faire lorsque nous déposerons nos plaintes pour crimes contre l'humanité si certains sont visés ?

– Revenons au dernier document des experts de l'ONU. Selon ce rapport, relayé par Africa Intelligence, « *les chefs Maï-Maï ont proposé de mobiliser 600 combattants en renfort de l'armée régulière et des campagnes de recrutement ont été lancées. Une dynamique jugée "préoccupante" dans le rapport onusien, dont les auteurs redoutent les effets sur le "Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation" (PD-DRCS) et, plus largement, sur l'évolution de la situation sécuritaire* ». A cela s'ajoute la levée de l'embargo sur les armes à destination de la RDC – à la demande notamment de Paris – et l'annonce par le président Félix Tshisekedi d'un plan de création de service militaire obligatoire pour les jeunes congolais. N'est-on pas en train de transformer la RDC en gigantesque baril de poudre ?

Je ne souhaite en aucune façon interférer dans les choix politiques des dirigeants de la région y compris lorsqu'ils concernent la défense. Ma seule vraie préoccupation c'est la loi. Nous savons que les milices privées utilisées en renfort des forces régaliennes que sont l'armée et la police sont toujours sources de problèmes. Une armée bien payée et une police bien traitée sont au service des populations et refusent toute forme d'exaction. Le mercenaire privé, qu'il s'agisse de milices locales ou externes, n'a pas la même vision de l'éthique du recours à la force. Nous le voyons avec les milices locales dont plusieurs membres sont compromis dans des actes criminels au préjudice de la communauté que nous défendons.

« Ma seule vraie préoccupation c'est la loi »

Même les FARDC devraient être soumis à des trainings de formation leur donnant le sens aigu du service de la Nation. Mais pour cela il faut correctement les payer et éviter les détournements de solde, ce qui est une transgression pénalement réprimée, tout comme la corruption.

Le groupe d'experts des Nations unies avait rédigé son rapport avant toutes ces annonces. Déjà il soulignait les distributions par les FARDC d'armes et de munitions à des groupes armés, dont les FDLR. Est-ce que l'on prend bien la mesure du risque couru dans la région avec ces dérives ?

– **Pour vous qui connaissez la région des Grands Lacs depuis des dizaines d'années, et qui intervenez dans le domaine judiciaire, n'est-il pas désespérant de constater la prévalence du risque de génocide des Tutsi du Congo ?**

Ayant connu le génocide de 1994 au Rwanda, j'avais décidé d'œuvrer de toutes mes forces à l'éradication du processus génocidaire. C'est ma dette en mémoire de nombre de personnes qui, à l'époque, sont passées par le cabinet et qui portaient l'espérance de la construction d'un Rwanda où la haine serait bannie. Mais les forces de la haine l'on emporté à l'époque. Après, naïvement, je pensais que ce travail serait mené à bien avec plusieurs amis le temps d'une vie d'homme.

« L'éradication du processus génocidaire prendra plus d'une génération »

Je ne désespère pas du tout, mais je comprends et j'accepte les lois du temps long en Histoire. Et ce combat va mobiliser bien plus qu'une seule génération. Comme la lutte contre l'esclavage, comme la lutte contre l'Apartheid, comme la lutte contre le racisme, la lutte contre les cycles de violence qui construisent les fondations d'un génocide s'inscrit dans un travail de très longue durée. Juristes, historiens, journalistes et hommes politiques, nous devons apporter notre pierre à la structuration symbolique du monde. La génération qui nous suit devra continuer le travail. Comme pour l'esclavage, l'Apartheid, le racisme, etc., les progrès sont lents mais observables. La fin des identités meurtrières, de la haine de l'autre, c'est notre choix de civilisation.

Aujourd'hui, nous avons à faire le choix du camp de ce progrès. Ce n'est pas un choix entre « le camp des pro-Congo », ou « le camp des pro-Rwanda », entre des « pro-Tutsi » ou des « pro-Hutu ». C'est le choix d'une réflexion sur « qu'est-ce qu'un être humain dans une communauté ».

– **Durant plusieurs semaines, les médias ont consacré une grande place à ce qu'on a appelé « le massacre de Kishishe » imputé au M23. Quelle est votre analyse sur ce massacre ?**

Première observation : je suis indéfectiblement attaché à la vérité des faits et au travail sur des faits prouvés. C'est la méthodologie du juriste.

Deuxième observation : nous savons tous que, dans un conflit armé, les logiques de propagande l'emportent sur le travail minutieux de terrain.

« Kishishe ? Méfions-nous du syndrome de Timisoara »

En cette matière, comme tous les intellectuels, méfions-nous du syndrome de Timisoara. Souvenez-vous, en Roumanie, lors de la chute du régime, le monde entier a relayé le massacre de Timisoara, le monde entier sauf... une journaliste, la seule allée sur place qui ne trouvait pas le charnier et qui a titré son article : « Je n'ai rien vu à Timisoara ». Cette journaliste dont l'article courageux a impressionné le monde s'appelle Colette Braeckman. Je me souviens aussi de ce qu'on a appelé le massacre de Kipupu [14] en 2020 en RDC. Même phénomène. Sans aller sur le terrain, beaucoup ont avancé des chiffres terrifiants. La Lucha, relayée par le Dr Mukwege, annonçait des dizaines de victimes. Les investigations de mes amis ont permis de chiffrer entre sept et dix personnes le nombre de combattants tués dans un affrontement entre Mai-Mai et groupes d'autodéfense Banyamulenge. Entre ce qui avait été médiatisé et ce qui a été prouvé par la MONUSCO, la distance était énorme. Bref, nous devons avoir nos sens en alerte.

Concernant le massacre de Kishishe, il me semble indispensable d'asseoir ce dossier sur un travail rigoureux sur la preuve et ensuite nous jugerons les faits, tous les faits et rien que les faits, qu'il y ait des auteurs ou non.

« Après un travail rigoureux nous jugerons les faits »

Notez à cet égard que la première étape d'un processus de pacification, c'est de pouvoir se retrouver sur des éléments factuels avec des preuves irréfutables. Faute de quoi la propagande et l'idéologie brouillent tout. Je suis favorable à encourager des groupes de vérification conjoints pour les incidents qui surviennent en se mettant à l'écoute de tous les protagonistes et sans concession si des assassinats ont été commis. Sur le plan militaire, on

appelle cela un mécanisme de vérification conjoint. C'est la méthode à suivre en l'espèce mais y a-t-il encore moyen d'arriver à ce type de résultat ?

Je suis surpris de voir à quel point le retour à la règle de la vérité des faits est difficile à entreprendre dans les Kivu. Mais je sais qu'il existe des gens remarquables des deux côtés de la frontière qui pourraient se voir confier ces missions.

– Pourquoi ce tropisme médiatique récent à présenter les Tutsi comme des massacreurs et ne pas les recenser aussi comme victime ? Et ce, avant toute investigation sérieuse ?

Je suis un professionnel de la loi. L'essentiel de mon travail, c'est le rapport entre la transgression et la loi. L'avocat travaille à rappeler la règle à ses clients et à les aider à se positionner sur leur propre transgression et les conséquences de cette transgression.

Dans toutes les sociétés humaines, il y a des hommes et des femmes qui transgressent plus ou moins la loi. Et dans toute société humaine, il y a des victimes de ces transgressions. Ce qui marque le départ du processus génocidaire, c'est la diabolisation de l'autre. L'origine étymologique de « diabolisation » est très intéressante : duo – bollein, c'est à dire créer la coupure.

« La diabolisation, c'est la fin du verbe et le début du meurtre »

La diabolisation, c'est la césure entre « eux » et « nous », c'est la fin du verbe et le début du meurtre. La présentation du Tutsi comme un tueur permet de légitimer la suite : l'autodéfense « pour que je le tue avant qu'il me tue », etc. On lève ainsi l'interdit du meurtre. C'est l'argumentaire de tous les génocides, l'argumentaire de l'hitlérisme comme l'argumentaire du génocide contre les Tutsi du Rwanda. Ce furent les « éléments de langage » de l'extermination des Arméniens de Turquie.

Dans la région des Grands Lacs, présenter toute personne tutsie ou réputée tutsie comme un infiltré d'un mouvement armé, comme un agent d'une « conspiration tutsie », automatiquement on peut lever l'interdit du meurtre et commencer le processus de destruction de l'autre. Et cela fait, on reproduit avec une facilité déconcertante l'idée que le camp des tueurs c'est les gens d'en face. Je ne me résoudrai jamais à cette forme de simplisme tueur.

« Je suis consterné par de prétendues analyses de « spécialistes » qui viennent compliquer et aggraver les conflits »

Je suis aussi frappé par le travail caricatural d'un certain nombre de gens qui sont censés médiatiser la situation dans la région des Grands Lacs, et notamment de personnes qui se qualifient d'experts. Je suis consterné par de prétendues analyses de « spécialistes » qui viennent compliquer et aggraver les conflits. Je constate que des « influenceurs parisiens », qui n'ont pas apprécié la remise en cause de Paris dans le génocide des Tutsi du Rwanda, prennent leur revanche dans la crise congolaise. On voit le même esprit revancharde dans les réseaux du milieu démocrate-flamand en Belgique. Suffit-il de titrer semaine après semaine, et depuis Paris ou Bruxelles, « L'ONU confirme l'implication du Rwanda dans la rébellion en RDC » ? Pour autant que ce soit vrai, où est la réflexion, la relativisation, la mise en perspective ? Est-il inutile de se rendre sur le terrain ? De se demander pourquoi toutes ces rebellions armées ne sont toujours pas éradiquées malgré l'argent déversé sur cette région depuis des années ? Pourquoi les Banyamulenge, présents depuis plus de trois siècles sur le territoire qui est devenu le Congo, sont-ils traités comme des étrangers ?

« Est-il inutile de se rendre sur le terrain ? De se demander pourquoi toutes ces rebellions armées ne sont toujours pas éradiquées ? »

Les lynchages de Tutsi en RDC, leur stigmatisation sur les réseaux sociaux, le risque d'un génocide sont-ils des non-événements ?

Ce dont on a besoin aujourd'hui, c'est l'intervention d'un grand journalisme d'investigation, de qualité. C'est-à-dire des personnes capables de remettre en cause des vérités apparentes. De ne pas s'arrêter à des discours fantasmagoriques. Les journalistes qui se réjouissent de loin des malheurs du Congo ou du Rwanda et qui répètent à satiété un storytelling hollywoodien avec les bons cowboys et les méchants indiens, ne participent en rien à la transmission de la vérité.

– **Avez-vous entendu parler de l'intervention en RDC, à la de-**

mande de Kinshasa, de « spin doctors » de la société de relations publiques Sans Frontières Associates (SFA) ? Il s'agit de vétérans de la société Bell Pottinger de sinistre mémoire, qui avait joué la carte de la haine raciale en Afrique du Sud ? [15]. Les accusations de soutien au M23 visant le Rwanda seraient la « production » de cette habile société de communication...

Je ne connais pas cette société et donc j'éviterai de commenter cette information. Laissez-moi seulement noter que, pour préserver les valeurs profondes d'une communauté, de son identité nationale, il ne faut jamais laisser le dernier mot à des gens qui sont dans la fabrique commerciale de la communication. On ne vend pas la lutte contre l'Apartheid comme on vendrait une savonnette dans un scénario publicitaire. On construit et on partage des opinions entre personnes de bonne volonté, liées par un même destin. En la matière, les lobbys de communication peuvent se révéler excessivement pervers.

– **Comment définissez-vous votre propre rôle ?**

Je milite pour le partage des convictions, pour le dialogue. L'avocat a une double action : il travaille le contentieux et il travaille la médiation. Le contentieux ici c'est de dire : « Telle personne diffuse des discours de haine, des discours inacceptables. Elle doit être poursuivie en justice, réprimée pénalement ». Mais on travaille aussi la médiation, car nous avons l'obligation de structurer des échanges entre des personnes qui, en apparence, semblent éloignées du dialogue.

« L'avocat a une double action : il travaille le contentieux et il travaille la médiation »

Avec mes amis du plateau de Minembwe, nous avons proposé de créer un dialogue de proximité. Non pas solliciter des experts mondiaux du dialogue, mais de « faire local », avec des chefs de villages. Pour résoudre des questions très concrètes, ensemble. Par rapport à des pâturages, à des territoires, à des zones de culture, aux chemins pour se rendre aux marchés, par rapport aux pratiques de corruption de certains militaires, pour assurer la sécurité de chaque famille dans chaque village...

Là, il y a un immense chantier de dialogue de proximité devant nous. Pour dire : « Vous Babembe, vous Bifulero, vous Bashi, vous Nande et vous Banyamulenge, tous ensemble vous devez construire la pacification de votre région ». C'est un travail de fond qui n'a strictement rien à voir avec les propagandistes et les lobbyistes. C'est un travail de terrain humble, modeste mais tellement vital. Et pour garantir l'effectivité de ces mesures, des forces

militaires et policières non corrompues et soucieuses de mettre leurs moyens au service du peuple. Et, ultime recours, le rôle de la justice pour montrer que nul n'échappe à la loi.

Aujourd'hui, qui tend la main à qui, dans un processus de justice contemporaine et dans un processus de médiation contemporaine ? Il y a place pour une initiative, et je ne la vois pas.

– Ce qui ressort de votre conférence de presse, c'est l'explosion du discours de haine et non pas le surgissement des mains tendues. Par ailleurs, l'agenda politique de l'élection présidentielle dans moins d'un an pousse plutôt à la radicalisation des discours, à la recherche de boucs émissaires. Croyez-vous possible que des issues positives puissent surgir dans les prochains mois ?

Ici encore, l'agenda de l'homme de loi n'est pas concerné par l'agenda du politique et l'homme de loi ne peut interférer, sauf si des infractions sont commises pour rappeler le rôle de la loi et de la Justice.

Mais je ne désespère pas. Que l'on enclenche des cercles vertueux, c'est possible à tout moment. Toute la région a intérêt à éviter les logiques de haine et de conflit armé. Je reste confiant dans la capacité des hommes et des femmes politiques à transcender le processus actuel et à revenir dans la logique d'un Etat de droit, à la lutte contre la corruption, à la justice, au retour au dialogue, etc. Ensuite, les Etats de la région peuvent négocier un grand traité de paix ayant force obligatoire, susceptible d'être mis en œuvre par interprétation judiciaire en cas de litige. Je pense à ce sujet à l'enseignement remarquable de l'arrêt de la Cour de justice de la East African Community dans le dossier du troisième mandat de monsieur Nkurunziza. C'est une décision exceptionnelle avec des implications énormes sur la hiérarchie des sources de droit dans la région. Il est possible de progresser.

« Toute la région a intérêt à éviter les logiques de haine et de conflit armé »

Dans les communautés congolaises, il y a énormément de personnes de bonne volonté. La question est : à partir de quel moment serons-nous capables d'enclencher un processus collectif positif et vertueux ? Je suis convaincu que beaucoup de personnes vont travailler dans ce sens pour les mois et les années à venir. Auparavant, il risque de se produire beaucoup de souffrances.

Cependant, nous y arriverons. La fin des identités meurtrières est un enjeu de civilisation et chacun de nous peut poser sa pierre à la construction de l'édifice collectif. Et dans la région des Grands Lacs, les bonnes volontés finiront par l'emporter.

[Notes :]

[1] Bruxelles, 19 décembre 2022, colloque organisé par le Réseau de prévention des génocides, Collectif des avocats pour la défense des Tutsi de nationalité congolaise. Voir le compte rendu dans *La Libre Afrique* : <https://afrique.lalibre.be/74559/rdc-plainte-en-belgique-contre-une-menace-de-genocide-contre-les-tutsis-congolais/>

[2] L'intégralité de la conférence de presse a été publiée sur Brussels Press Club TV. Voir aussi le compte-rendu par *La Libre Afrique* : <https://afrique.lalibre.be/66574/atrocites-au-sud-kivu-rdc-un-collectif-davocats-a-redige-des-plaintes-2/>

[3] Jean-Pierre Chrétien, « Rwanda, un nazisme tropical », *Libération*, 26 avril 1994. Cf. Jean-Pierre Jean-Pierre, « Un “nazisme tropical” au Rwanda ? Image ou logique d'un génocide », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1995, n° 48, p. 131-142.

[4] Jean-François Dupaquier, « 3. RDC et Burundi : retour en force du “nazisme tropical” », *Afrikarabia*, 23 octobre 2020 : <https://francegenocidetutsi.org/RetourEnForceDuNazismeTropicalAfrikarabia23102020.pdf>

[5] René Girard, *La Violence et le Sacré*, Ed. Grasset, Paris, 1972.

[6] Cf. Jean-Pierre Chrétien et Marcel Kabanda, *Racisme et génocide, l'idéologie hamitique*, Ed. Belin, Paris, 2012.

[7] Le procès de Klaus Barbie, accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, se déroula devant la Cour d'assises du Rhône entre le 11 mai et le 3 juillet 1987. Le « bourreau de Lyon » y sera condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. C'était le premier procès tenu en France pour crime contre l'humanité. Il aura une grande importance médiatique.

[8] <https://www.un.org/sg/fr/content/profiles/alice-nderitu>

[9] Lire notamment dans *Le Point*, « RDC : avec la crise du M23, les Tutsi congolais font face à menaces et préjugés », source AFP : https://www.lepoint.fr/monde/rdc-avec-la-crise-du-m23-les-tutsi-congolais-ont-font-face-a-menaces-et-prejuges-12-12-2022-2501351_24.php

[10] https://www.liberation.fr/international/afrique/en-republique-democratique-du-congo-les-tutsis-vivent-dans-la-psychose-dun-genocide-20221220_ABE622M57VHJVELHJ6MFBHJXXI/

[11] Voir par exemple RFI du 22 décembre 2022, « *RDC : un rapport d'experts de l'ONU met en cause le Rwanda dans le soutien au M23* ».

[12] La Lucha est un mouvement citoyen, non-violent et non-partisan, fondé en juin 2012 à Goma, la capitale du Nord-Kivu. Le mouvement plaide pour la justice sociale et la responsabilité en RDC par le biais de campagnes et encourage les citoyens congolais à lutter pour la promotion et le respect des droits humains. Après que le président Joseph Kabila ait annoncé le report des élections présidentielles en RDC, la Lucha et ses membres ont participé activement à l'organisation de la société civile afin qu'elle appelle à respecter l'Etat de droit et les droits humains en RDC.

[13] Voir notamment : <https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1533/materials/summaries/individual/guidon-shimiray-mwissa>

[14] Le massacre de Kipupu est survenu dans la nuit du 16 au 17 juillet 2020 dans la province du Sud-Kivu en RDC. Des membres de la coalition entre les milices armées congolaise banyamulenge Ngumino et Tuyirwaneho ont tué des habitants de cette localité (les victimes du massacre de Kipupu appartiennent pour la plupart aux ethnies Bafuliru, Babembe et Banyindu). Dans une déclaration commune, des députés représentant les différentes communautés présentes à Kipupu ont affirmé que plus de 200 personnes avaient été tuées. Le bilan a été revu et contredit par certaines sources indépendantes notamment la Monusco.

[15] Selon *Africa Intelligence* (17 novembre 2022), face à l'avancée des rebelles du M23 dans l'Est du pays, le président congolais Félix Tshisekedi a passé un marché de relations publiques avec Sans Frontières Associates (SFA) : « *Depuis plusieurs semaines, SFA relaie les communiqués de presse de Kinshasa sur les enjeux sécuritaires, notamment sur les accusations de soutien au M23 visant le Rwanda* ». SFA est une entreprise de relations publiques au passé inquiétant. Elle a été fondée en 2017 par quatre anciens de la défunte entreprise britannique d'influence Bell Pottinger : Jonathan Lehrle, Neil Cameron, Ileana Georgiadis et Philip Peck. Créé par Timothy Bell, ancien porte-parole de Margaret Thatcher, Bell Pottinger a déposé le bilan à la fin des années 2010, emporté par le scandale de la campagne "White Monopoly Capital". Cette campagne visait à attiser les tensions raciales en Afrique du Sud contre les Blancs. Son objectif était de détourner l'opinion

publique sud-africaine vers la haine des Blancs, pour dissimuler la révélation de la corruption effrénée du président Jacob Zuma avec les frères Gupta.